

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2019

---

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1955)**

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 22

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Di Filippo, M. Saddier, M. Masson, M. Rémi Delatte, Mme Bassire,  
M. Boucard et M. Viry

-----

**ARTICLE 8**

Supprimer l'alinéa 17.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa prévoit de réduire de 5 à 2 minutes les explications de vote personnelles pouvant intervenir à l'issue de la discussion des articles dans le cadre du temps législatif programmé.

C'est une régression qui consacre un recul des droits des parlementaires à laquelle nous ne saurions souscrire, c'est la raison pour laquelle nous proposons de supprimer cette disposition.